

**9 octobre 1804 (17 vendémiaire an XIII)**

**Injonction faite à Abraham Lavigne de payer la rente viagère dûe à Marie Pourteaud**

page 1

L'an treize de la république française et le dix sept vendémiaire la requérante marie pourteaud fille majeure propriétaire demeurante au chef lieu de la commune de Semussac ou elle fait son domicile nous jean Nicolle huissier public patanté sous le no. 2 classe 3<sup>e</sup> le vingt cinq ventose dernier a la mairie de Cozes reçu et assermenté au tribunal civil de première de l'arrondissement de Saintes. Residant au chef lieu de la commune de Cozes, certifion avoir signifié donné coppie et dûment fait savoir a S<sup>r</sup> abraham Lavigne marchand demeurant sur la commune de meschers, le contenu au long d'un acte de vente par ledit Lavigne a la requérante portant pension viagère en faveur de la requérante en date du sept pluviöse an deux la minute enregistré a saujon le lendemain dudit par Dubois qui a reçu six livres signé en son expedition moreau notaire public, si attaché aux fins que ledit Lavigne n'en puisse ignorer en conséquence lui avons fait commandement au nom de la loi et de la justice impériale de tout presentement et sans délai payer a la requérante la somme de vingt francs, ou d'un demi cent de bons fagots de chene pour une année de pantion viagère portée audit acte ----- du mois de germinal dernier sans prejudice des années a echoir faute de quoi il y sera contraint par les voies du droit dont acte fait par coppie tant du susdit acte de vente que des presentes que nous avons delaissé au domicile dudit Lavigne sur une feuille de papier timbré de cinquante cinq centimes distance de notre demeure de quinze killometres parlant a sa femme et injonction de droit par nous

26/01/1794

Enregistré à Cozes le vingt un vendémiaire an treize      nicolle  
Reçu un franc dix centimes      -----

Reçu a compte de la ditte neuf livres reste a payé une livres  
pour tous droits par laditte pourteau

page 2

Du 17 Vendémiaire an 13  
commandement pour  
marie pourteaud  
  
contre  
  
abraham Lavigne



Dum Almaine  
Comm<sup>o</sup> et Joun  
marie portand  
Et  
abra<sup>o</sup> maxima